

## **Élections à Bolton-Est : les électeurs recevront leur avis d’inscription dans les prochains jours**

Bolton-Est, le 7 octobre 2021 – Les électrices et les électeurs de Bolton-Est sont invités à vérifier que leur nom se trouve sur l’avis d’inscription qu’ils recevront par la poste dans les prochains jours. Si leur nom n’y figure pas, ils doivent se présenter devant la commission de révision municipale, puisque l’inscription sur la liste électorale est nécessaire pour voter.

La commission de révision de Bolton-Est accueillera les électeurs au 858, route Missisquoi, Bolton-Est (Québec) JOE 1G0 :

**Mercredi 20 octobre 2021, de 19 h à 22 h**

**Vendredi 22 octobre 2021, de 10 h à 13 h**

Après ces dates, il ne sera plus possible de s’inscrire sur la liste électorale ou de modifier son inscription. Les consignes sanitaires en vigueur doivent être respectées en tout temps lors de la révision de la liste électorale, tout comme lors du vote.

### **Quoi prévoir pour s’inscrire ou modifier son inscription?**

Pour s’inscrire sur la liste électorale ou modifier son inscription, un électeur ou une électrice doit fournir l’adresse de son domicile précédent et présenter deux documents : l’un doit mentionner son nom et sa date de naissance et l’autre, son nom et l’adresse de son domicile. Cette démarche peut aussi être faite par son conjoint ou sa conjointe, un parent ou une personne qui cohabite avec lui.

### **Qui peut voter lors d’élections municipales?**

Pour pouvoir voter à l’occasion des élections municipales de 2021, il faut remplir cinq conditions :

1. Être inscrit sur la liste électorale;
2. Avoir 18 ans le jour des élections, le 7 novembre prochain;

En date du 1<sup>er</sup> septembre 2021 :

3. Avoir la citoyenneté canadienne;
4. Ne pas être dans un cas d’incapacité prévu par la loi, soit être sous curatelle ou être coupable d’une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
5. Être dans l’une ou l’autre des situations suivantes :

- Avoir son domicile dans la municipalité et, depuis au moins 6 mois, au Québec;
- Être propriétaire d'un immeuble dans la municipalité ou y occuper un établissement d'entreprise depuis au moins 12 mois.

### **Pour en savoir plus**

Le site de la Municipalité de Bolton-Est, fournit plus d'information sur les élections en cours : [www.boltonest.ca/elections](http://www.boltonest.ca/elections)

Élections Québec rendra disponible, sur le site Web [www.electionsmunicipales.quebec](http://www.electionsmunicipales.quebec), la liste des personnes candidates et les résultats de ces élections pour toutes les municipalités du Québec, ainsi que d'autres informations utiles pour les électrices et les électeurs.

– 30 –

Source : Présidente d'élection  
858, route Missisquoi, Bolton-Est (Québec) J0E 1G0  
Téléphone : 450 292-3444